



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2022-291

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /**

64-2022-11-16-00004 - Arrete composition bureau (2 pages)

Page 3

## **Direction Départementale de la Protection des Populations des Pyrénées-Atlantiques /**

64-2022-11-16-00005 - Objet : Rattachement du secrariat d'Etat

l'outre-mer au projet de dmatrialisation des courriers et des dossiers au secr  
(1 page)

Page 6

## **Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques /**

64-2022-11-16-00006 - SKM\_C250i22111612350 (1 page)

Page 8

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités

64-2022-11-16-00004

Arrete composition bureau



Arrêté n° 64-2022-11-16-01 du 16 novembre 2022  
Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de  
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION de proximité de la DDETS 64

**La directrice départementale de l'emploi et du travail et des solidarités des Pyrénées-atlantiques,**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° IOMA2228011A du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

**Article premier:** Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION de proximité de la DDETS 64 se compose comme suit :

|                     | Prénom  | Nom     |
|---------------------|---------|---------|
| Président           | Renaud  | MORIN   |
| Vice-Présidente     | Corinne | COULON  |
| Secrétaire          | Valérie | GURY    |
| Secrétaire adjointe | Cécile  | PEBOSCQ |

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

| Organisation                        | Prénom       | Nom       |
|-------------------------------------|--------------|-----------|
| UNSA FONCTION PUBLIQUE              | Alain        | OLMOS     |
| UNSA FONCTION PUBLIQUE (suppléante) | Angélique    | ITHURBURU |
| CFTC                                | Eric         | CESPEDES  |
| FSU                                 | Marie-France | BOISVERT  |
| FSU (suppléante)                    | Corinne      | PARIS     |
| UFSE-CGT                            | Marianne     | PLANQUES  |
| FO                                  | Vadim        | HOSEJKA   |
| FO (suppléant)                      | Dominique    | SANCHEZ   |
| CFDT                                | Nathalie     | SARTOR    |
| CFDT (suppléante)                   | Karine       | COMET     |

**Article 2 :** En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,



Véronique MOREAU

Direction Départementale de la Protection des  
Populations des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-11-16-00005

Objet : Rattachement du secrétariat d'Etat  
l'outre-mer au projet de digitalisation des  
courriers et des dossiers au secr



Arrêté n° DDPP64-2022-00936 du 16 novembre 2022  
Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de  
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION de proximité de la DDPP 64

**Le directeur départemental  
de la protection des populations des Pyrénées-atlantiques,**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° IOMA2228011A du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION de proximité de la DDPP 64 se compose comme suit :

|                     | Prénom   | Nom           |
|---------------------|----------|---------------|
| Président           | Alain    | MESPLÈDE      |
| Vice-Présidente     | Emilie   | DUPONT        |
| Secrétaire          | Claudine | SAINT-HILAIRE |
| Secrétaire adjointe | Martine  | BROUSSE       |

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

| Organisation                                    | Prénom | Nom      |
|-------------------------------------------------|--------|----------|
| FO-CGT-SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE             | Ainhoa | BRICOGNE |
| FO-CGT-SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE (suppléant) | Sylvie | BENOIT   |

**Article 2** : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le directeur départemental de la protection des  
populations,

Alain MESPLÈDE

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-11-16-00006

SKM\_C250i22111612350

Arrêté n° 22DP18 du 16 novembre 2022  
Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de  
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION de la DDTM 64

**Le directeur départemental des territoires et de la mer,**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°IOMA2228011A du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION de proximité de la DDTM 64 se compose comme suit :

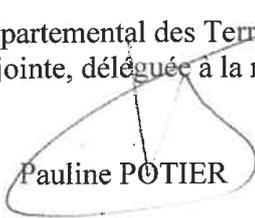
|                     | Prénom    | Nom       |
|---------------------|-----------|-----------|
| Président           | Gilles    | PAQUIER   |
| Vice-Présidente     | Christine | LAMUGUE   |
| Secrétaire          | David     | DONNE     |
| Secrétaire adjointe | Christine | DESMAREST |

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

| Organisation | Prénom  | Nom     |
|--------------|---------|---------|
| FO           | Laurent | LAGARDE |
| FO           | Arnaud  | BIDART  |

**Article 2** : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Pour le directeur départemental des Territoires et de la Mer,  
La directrice-adjointe, déléguée à la mer et au littoral

  
Pauline POTIER